

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2015**

<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :</b>	<b>34</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :</b>	<b>12</b>
<b>- AYANT DONNE POUVOIR :</b>	<b>6</b>

*Le lundi 7 décembre 2015 à 18h*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal sur la Commune de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Jean-Pierre MOREL, (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séze)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Georges TRESALLET), Gilles FLANDIN (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Olivier PETIT

## N°2015-64 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 21 septembre 2015, le Conseil communautaire a notamment adopté une délibération mettant à jour le tableau des effectifs.

Depuis, des suppressions ou créations de postes ont eu lieu, à savoir :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, suite à l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe d'un agent.
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe pour les besoins du service école de musique.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour les besoins du service environnement.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini en annexe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 07/12/2015

	BP	DMA	POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet pourvus
			TOTAL				
A	1	0	1		1	0	
D	1	0	1		1	0	
M	1	1	2		3	1	
I	8	1	9		11	2	1 (28h00)
N							
I	0	0	0		0	0	
S	0	0	0		0	0	
T	1	0	1		1	0	
R							
A	1	0	1		1	0	
T	3	0	3	18	3	0	
T	0	3	3		3	0	
E	0	3	3		4	1	
C	6	4	10		11	1	2 (29h00 et 10h30)
H							
N	0	1	1		1	0	
I							
Q	0	1	1	18	1		
ANIMATION	2	0	2		2	0	
Adjoint d'animation de 2ème classe							
Animateur	1	0	1	3	1	0	
C	7	0	7		7	0	
U	3	0	3		3	0	
L	8	0	8	18	10	2	
T							
MEDICO SOCIAL	1	0	1	1	1	0	
Infirmier territorial en soins généraux							
TOTAUX	44	14	58	58	65		